



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Russie

Question écrite n° 41414

## Texte de la question

M. Serge Roques attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des porteurs français d'emprunts russes. Ce trop vieux contentieux entre les deux pays n'est toujours pas réglé alors que de nombreux États ou des banques ont obtenu un règlement, au moins partiel, de leurs créances. Les porteurs spoliés s'interrogent en particulier sur les raisons qui empêchent de lier l'aide de la France à la Russie et la recherche d'une solution en vue du remboursement des emprunts russes. Il lui demande de lui faire connaître les actions précises que le Gouvernement a engagées jusqu'à présent et celles qu'il compte entreprendre dans les mois à venir pour aboutir à un règlement de ce contentieux.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du Gouvernement sur la situation des porteurs de titres russes. Le Gouvernement, quelles que soient les difficultés économiques qui prévalent actuellement en Russie, demeure très attaché à la recherche d'un règlement du contentieux financier franco-russe. Cette recherche s'inscrit dans le cadre de l'article 22 du traité franco-russe qui dispose que « la République française et la Fédération de Russie s'engagent à s'entendre, si possible dans des délais rapides, sur le règlement des contentieux soulevés par chaque partie relatifs aux aspects financiers et matériels des biens et intérêts des personnes physiques et morales des deux pays ». Certains obstacles relatifs au traitement multilatéral de la dette ex-soviétique comme aux problèmes de succession et de responsabilité internationale en matière de dette n'ont pas permis à la France, dans le passé, d'entamer, aussi rapidement qu'il eût été souhaitable, des négociations avec la partie russe. L'accord intervenu au Club de Paris le 2 avril 1993 a permis de lever en grande partie ces hypothèses : la Russie s'est à cette occasion reconnue l'unique héritière de l'ensemble de la dette imputable à l'ex-URSS. Depuis lors, chaque rencontre a constitué une occasion de rappeler l'importance que la France attache à la mise en œuvre de l'engagement russe. Ainsi, lors de ses derniers entretiens avec le Président Eltsine en octobre 1995 et en avril 1996, le Président de la République lui a fait part de l'importance qu'il attache à un règlement rapide et équitable ; l'incompréhension de l'opinion française face à l'absence d'un règlement allait croissante à un moment où la relation franco-russe est unanimement jugée très positive. Le sujet a été discuté également de façon approfondie par M. Arthuis, ministre de l'économie et des finances, lors de son déplacement à Moscou le 10 novembre 1995, comme lors des visites de M. de Charette, ministre des affaires étrangères, le 23 janvier, puis tout dernièrement le 8 octobre, et de M. Juppe, Premier ministre, le 15 février de cette année. Il serait encore prématuré de vouloir aujourd'hui préjuger les conditions d'un règlement. En liaison avec le ministre de l'économie et des finances, le ministre des affaires étrangères continuera de suivre l'évolution de cette question, à laquelle il attache une grande importance. Il restera attentif aux préoccupations des associations de porteurs de titres russes dont il a rencontré les représentants.

## Données clés

**Auteur :** [M. Roques Serge](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 41414

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : affaires étrangères

**Ministère attributaire** : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 22 juillet 1996, page 3927

**Réponse publiée le** : 28 octobre 1996, page 5642